

Docteur Didier MOULINIER
Diplôme Universitaire Paris Nord
CANCEROLOGIE
Diplôme Universitaire Bordeaux II
GERONTOLOGIE
4, rue Claude Bernard
33200 BORDEAUX CAUDERAN
Tél. : 05.56.02.98.48 – Fax : 09.82.63.48.77.
docteur@moulinier.fr

Bordeaux, le 14/02/2017

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
Monsieur le Président Albert ROCHE
160, rue du Palais Galien
C.S. 11479
33001 BORDEAUX

Réf. : AR - jv 6816

Monsieur le Président, mon cher confrère,

J'ai pris note de votre correspondance en date du 24 janvier 2017 avec retard.

Je vous conseillerais vivement de reprendre les archives du Conseil de l'Ordre des Médecins car ce problème a déjà été soulevé et a entraîné un échange de correspondance entre nous en mai 2007.

De même, en octobre 2002, j'avais eu un échange de correspondance avec le président de l'époque, le docteur Frédéric LAURENJOYE, qui avait dû se ranger à l'avis du conseil national de l'ordre des médecins en reconnaissant, selon les recommandations du Conseil d'Etat qu'il avait sollicité, que j'étais tout à fait dans mon droit de continuer à exercer sur le territoire espagnol dans la mesure où j'étais autorisé à exercer par le conseil de l'ordre espagnol.

Je compte sur votre statut et votre fonction pour m'aider, au-delà de mon cas personnel, à prendre la défense de nos confrères face à cette administration au comportement manifestement fasciste, la sécurité sociale, administration dont je suis victime et contre laquelle je lutte depuis de trop nombreuses années.

Le courrier que vous avez reçu en date du 09 janvier 2017 émanant du pôle juridique de l'assurance maladie montre que je suis une fois de plus victime de cette administration bête et méchante car ignorante, ce qui est paradoxal pour un pôle juridique, des modalités d'application des lois en France et en Europe.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je suis toujours autorisé à exercer la médecine par le conseil national de l'ordre des médecins en France, de même qu'en Espagne où je suis inscrit sous un autre numéro d'identification et où je n'ai de comptes à rendre qu'aux autorités sanitaires de l'Etat espagnol.

Cela est la preuve que l'assurance maladie est bien une administration de type fasciste qui fonctionne en dehors de nos lois puisqu'elle se permet d'interdire aux médecins d'exercer au mépris des prises de position de l'organisme officiel qui est habilité à prendre ces décisions, à savoir le conseil national de l'ordre des médecins.

Des différents conseils juridiques que j'ai pu prendre face à ce problème, aucun n'a pu me définir précisément en quoi consistait le fait de "donner des soins aux assurés sociaux" et, si j'en crois l'assurance maladie dans son dernier courrier, cela se traduit uniquement par l'interdiction de rédiger des ordonnances puisque c'est le seul fait qui m'est reproché.

En toute légalité, je n'ai nullement fermé mon cabinet français au n° 4 de la rue Claude Bernard où je continue à recevoir tout le monde pour avis ou en fonction de relations amicales que j'ai développées depuis de nombreuses années. Je tiens à préciser que je soigne depuis longtemps de nombreux patients étrangers non affiliés à la sécurité sociale en France.

A ce sujet, je me permets d'ailleurs de soulever un problème qui me préoccupe. Compte tenu des événements politiques actuels, j'aurais aimé pouvoir réintégrer la réserve militaire où j'aurais encore le grade de commandant à en croire les papiers reçus il y a de nombreuses années et ce afin de contribuer à aider notre pays qui est de plus en plus en difficultés face au terrorisme.

Pour ce faire, il m'est tout à fait possible d'apporter la preuve que je suis toujours autorisé à exercer mais, si je travaille avec l'armée, mon statut actuel vis-à-vis de la sécurité sociale peut-il constituer un obstacle légal à des fonctions militaires qui pourraient me conduire à rédiger des ordonnances médicales ?

Avant que vous me le demandiez une autre fois, je peux vous certifier que depuis le 1^{er} septembre 2016 et jusqu'à la date de ce courrier je n'ai établi et je n'établirai jusqu'au 22 mai 2017 inclus aucune ordonnance en tant que médecin français inscrit au conseil national de l'ordre des médecins avec mon entête française.

Par contre, conformément aux autorisations que j'ai reçues du conseil de l'ordre des médecins espagnol, je continuerai à exercer en Espagne mon activité en tant que médecin espagnol malgré les gesticulations de l'assurance maladie.

Je peux aussi vous certifier que depuis vingt ans j'ai toujours dissocié mon activité médicale selon le pays où j'exerce. C'est pour cela que, malgré de nombreuses pressions, j'ai toujours refusé de libeller des ordonnances avec entête française sur le territoire espagnol pour des patients français qui viennent me consulter en Espagne. Durant la période qui m'est contestée, de septembre 2016 à mai 2017, il n'y a jamais eu, et cela ne sera jamais le cas, de personne sortant de mon cabinet français avec une ordonnance en mains libellée avec mon entête française ou espagnole. La seule ordonnance que j'ai établie durant cette période l'a été pour la parente d'une patiente que je soigne depuis très longtemps et qui m'a amené sa maman de nationalité algérienne et ne faisant nullement partie du système social français.

Par contre, comme je vous l'ai déjà signalé à maintes reprises, en plus de la mauvaise foi de l'assurance maladie, je suis confronté à son incompétence car, depuis de nombreuses années, régulièrement, on m'a considéré comme médecin référent de patients alors que je refuse ce rôle compte tenu de mon statut de médecin non conventionné et de mon refus de remplir des conditions qui m'amèneraient à remettre en question mon statut de médecin déconventionné.

D'autre part, de nombreuses fois, et des patients me l'ont confirmé, des laboratoires ou des pharmaciens indéliçats ont récupéré mes ordonnances sous entête espagnole pour les traiter informatiquement en utilisant soit mon numéro d'identification français, soit plus grave encore, en remplaçant mon entête espagnole par des entêtes de médecins retraités sans qu'ils ne soient au courant.

De ce fait, si l'assurance maladie devait se manifester de nouveau en prétendant que j'ai établi des ordonnances françaises durant cette période, je vous saurais gré de bien vouloir leur demander de vous transmettre ces ordonnances et, si celles-ci devaient porter une date correspondant à ma période d'interdiction de donner des soins aux assurés sociaux, cela ne pourrait être qu'une falsification administrative qui m'obligerait à saisir la justice.

Je tenais aussi par la présente, monsieur le Président, à vous exprimer toute la satisfaction que j'ai eue le 19 janvier 2017 à me rendre au Conseil de l'Ordre des Médecins pour y rencontrer le docteur COLE pour échanger nos points de vue sur la médecine par rapport à la revue du conseil de l'ordre des médecins de Bordeaux que vous présidez et que nous recevons régulièrement.

Il est en effet paradoxal que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Bordeaux rende un hommage tout à fait justifié à un de nos anciens que je ne connaissais nullement, le docteur Gaston PAILLOUX qui va donner son nom à une rue dans la commune de Puisseguin mais qui a surtout laissé des travaux scientifiques d'une haute portée sur l'intérêt de l'auto-hémothérapie dans le traitement de l'hypertension artérielle.

Le docteur COLE m'a permis d'accéder à ces documents que j'ai pu étudier avec passion et cela montre à quel point il peut y avoir discordance entre une médecine que vous représentez, qui se veut humaniste, loin de la technocratie, et une autre, tout à fait éloignée de cet esprit actuellement, essentiellement représentée, au vu de mes démêlés passés, par le conseil national de l'ordre des médecins et ses instances.

Sans revenir sur mon affaire, si je me suis retrouvé de nouveau condamné, c'est en grande partie à cause de l'utilisation de l'auto-hémothérapie.

Il est urgent comme je vous l'ai écrit à plusieurs reprises que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins et particulièrement celui de Bordeaux se positionne face à cette dictature administrative qui persécute de plus en plus de médecins qui ont la même vision de la médecine que nous mais aussi tous les professionnels de la santé.

A titre personnel, je constate au niveau de ma patientèle et de mes correspondants médicaux que la révolte gronde, à juste titre d'ailleurs.

Je suis très inquiet de voir des administrations ayant un comportement de type fasciste qui n'hésitent pas à pratiquer une torture mentale par le biais d'une persécution administrative incessante. Cela me rappelle par trop les mauvaises heures de notre histoire et sachez que je serai, malgré les dissensions que nous avons eues au fil de toutes ces années, toujours à vos côtés pour vous apporter mon soutien pour la défense d'une médecine libérale de qualité.

Il serait d'ailleurs intéressant d'initialiser auprès de l'université, en collaboration avec l'ordre, la formation des étudiants sur la notion de sémiologie médicale et sur l'art de l'examen médical car je constate au quotidien dans ma pratique médicale que cette vision de la médecine est en train de disparaître au profit d'une médecine technocratique dont l'application est étroitement surveillée par l'assurance maladie qui veut obliger nos confrères à l'application stricte de protocoles.

Je constate d'ailleurs amèrement que si un jour un membre de ma famille devait présenter une crise d'appendicite que j'aurais diagnostiquée comme nos maîtres nous l'avaient appris, à savoir par un interrogatoire, un palper abdominal et un toucher rectal, je serais dans l'obligation de me heurter violemment aux équipes chirurgicales en place pour que l'on accepte de l'opérer sans délai. Je comprends maintenant pourquoi les urgences sont débordées puisqu'il leur faut une analyse de sang, une échographie, un scanner, éventuellement une coloscopie, et bien évidemment une concertation de l'équipe avant de prendre la décision d'opérer, ce qui fait que les quelques opérations de l'appendicite qui sont pratiquées maintenant, du moins en Aquitaine, débouchent très souvent sur un début de péritonite.

Monsieur le président, j'aimerais, plutôt que de continuer à combattre, pouvoir vous proposer une main tendue afin d'avoir un échange de collaboration de type gagnant / gagnant.

Suite à ma conversation avec le docteur COLE je dois avouer que j'ai eu un rêve, celui de voir le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Bordeaux se mettre à fonctionner comme le conseil de l'ordre des médecins espagnol que je connais très bien, qui est un lieu d'échange et de confraternité où les médecins viennent avec plaisir, soit pour des conférences médicales, soit pour des moments plus ludiques avec leur famille pour y assister à des projections d'opéra ou d'autres activités.

Il est dommage que la plupart des inscrits à l'ordre de Bordeaux n'aient aucun plaisir à venir au siège de l'ordre, voire y viennent toujours avec la peur au ventre.

J'ai soumis au docteur COLE l'idée de faire connaître un ouvrage extraordinaire, facilement accessible sur le serveur Gallica de la BNF, du chirurgien Dominique-Jean LARREY qui a écrit ses mémoires pendant la campagne de Russie.

Il est dommage que cet ouvrage n'ait pas pu être compulsé par la majorité des médecins car il est la base de la chirurgie moderne et de l'organisation de la santé.

Arriver à convaincre nos confrères que le Conseil de l'Ordre des Médecins pourrait être la cheville ouvrière de cette confraternité en contribuant à diffuser une autre vision de la médecine, quitte à déplaire aux institutions parisiennes, serait, je le crois, un grand pas en avant.

Il ne faut pas oublier que nous sommes le fruit du travail effectué par nos anciens qui sont passés pour beaucoup par la regrettée institution de l'école militaire de santé navale et nous sommes en fait des fils de Yersin et, de manière plus éloignée, de Montesquieu et de Montaigne.

J'arrive à un âge où il commence à être important de faire le bilan de son activité et des problèmes de santé plus ou moins récents m'ont obligé à mener cette réflexion. J'aimerais sincèrement pouvoir continuer mon activité en dehors de toute agressivité stérile pour tout le monde et je voudrais pouvoir apporter à nos jeunes confrères tout l'art de ce métier qu'est la médecine et qui est si difficile à pratiquer.

Il est malheureusement urgent de faire comprendre aux services administratifs de la sécurité sociale qu'ils vont à l'encontre de notre idéal professionnel en voulant imposer par des moyens fortement contestables une médecine basée uniquement sur des données statistiques et sur la technique pure sans prendre en compte la dimension humaine de nos patients et des soignants.

J'espère que ce courrier saura attirer votre attention et sachez que je suis toujours prêt à discuter de vive voix si vous le souhaitez d'une autre vision de la médecine.

Je vous d'agréer, monsieur le Président, l'expression de sentiments les plus confraternels.

Docteur Didier MOULINIER
Président National de l'Association MONTESQUIEU
Membre actif du syndicat SMAER